

BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU MALI

SYNTHÈSE
RAPPORT BILAN

AVRIL 2004 - MARS 2011



Sommaire

Introduction

L'Organisation

Profil actuel

Gestion financière

Vérifications effectuées

Vérifications financières

Vérifications de performance

Vérifications sur saisines reçues

Suivis des vérifications

Renforcement des capacités

Valorisation des ressources humaines

Renforcement de l'infrastructure et des services informatiques

Amélioration de la communication

Partenariats

National

International

Défis et perspectives

Conclusion

Introduction

Le Bureau du Vérificateur Général (BVG) du Mali a été créé en août 2003, constituant ainsi une nouvelle pièce de l'architecture du contrôle au Mali. Sa création confirmait la volonté des autorités politiques d'améliorer la gouvernance du pays et à lutter contre la corruption.

En vertu de la loi instituant le Vérificateur Général, le Bureau a pour missions :

d'évaluer les politiques publiques à travers un contrôle de performance et de qualité des services et organismes publics et en particulier des programmes et projets de développement ;

de contrôler la régularité et la sincérité des opérations de recettes et de dépenses effectuées par les institutions de la République, les administrations d'État, les collectivités territoriales, les établissements publics ou tout autre organisme bénéficiant du concours financier de l'État ;

de proposer aux autorités publiques les mesures et actions propres à assurer une meilleure adéquation du coût et du rendement des services publics, à rendre plus pertinent l'emploi des ressources publiques et d'une façon générale, à garantir le fonctionnement régulier des organismes et structures publics.

En application de la loi créant le Bureau, le Président de la République a, par décret nommé M. Sidi Sosso DIARRA aux fonctions de Vérificateur Général pour un mandat de sept (7) ans non renouvelable arrivant à terme le 31 mars 2011.

Le Vérificateur Général ne reçoit d'instructions d'aucune autorité. Il organise le Bureau et gère librement le budget que l'Etat lui met à disposition. Il peut être saisi par tout citoyen d'une demande de vérification.

Les premières missions de vérification ont démarré en juin 2005.

L'Organisation

Profil actuel

Le Bureau du Vérificateur Général compte, en mars 2011, 100 agents permanents, dont 56% de personnel de vérification et 44% de personnel d'appui.

Le BVG a ouvert quatre antennes à l'extérieur de Bamako --à Kayes, Mopti, Ségou et Sikasso-- qui représentent le Vérificateur Général auprès des autorités régionales et des citoyens. Les antennes appuient le déroulement des missions sur le terrain et recueillent les saisines initiées dans les régions.

Le recrutement du personnel du Bureau se fait sur la base d'appels à candidature publiés dans la presse nationale et internationale par des cabinets nationaux et internationaux dans l'objectif de susciter les meilleures candidatures aussi bien au Mali qu'à l'étranger. Un cabinet de référence a été sélectionné et a effectué le recrutement de tout le personnel de vérification du Bureau.

Les équipes de vérification sont constituées de Vérificateurs Assistants et de Chefs de mission et sont dirigées par les Vérificateurs. Les rapports de vérification sont soumis au Collège des Vérificateurs (ensemble des Vérificateurs du Bureau) pour un contrôle de qualité avant d'être transmis au Vérificateur Général.

Le Bureau comporte une Direction Administrative et Financière, un Département Informatique et un Département Communication.

La gestion financière

Le BVG bénéficie de l'autonomie de gestion financière. Les crédits alloués sont mis à disposition du Bureau dans un compte bancaire ouvert à cet effet. Les décaissements sont effectués sur la base de procédures internes propres.

De 2004 à 2011, le montant total mis à la disposition du Bureau du Vérificateur Général sur le budget national s'est élevé à 21,8 milliards de FCFA dont près de la moitié, 10,2 milliards de FCFA, représente des dépenses de personnel.

Le BVG a également bénéficié, à partir de l'année 2008, d'un financement de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) d'un montant de 3,8 millions de dollars canadiens (environ 2 milliards de FCFA) visant essentiellement à renforcer ses capacités en vérification, en ressources humaines et en informatique. Cet appui technique et financier s'étend sur trois ans et l'échéance prévue est mars 2012. Un financement complémentaire a porté le total à 4,5 millions.

Malgré de nombreuses difficultés rencontrées dans la gestion financière, dont la lenteur du processus de décaissement des crédits alloués, le Bureau, avec le budget qui lui a été alloué, a pu réaliser ses activités et atteindre la plupart de ses objectifs.

Vérifications effectuées

Le volet « vérification » comprend la vérification financière, la vérification de performance et le suivi des recommandations.

Vérifications financières

Sur la période 2004 à 2010, le BVG a effectué 117 vérifications financières dans 79 entités. Elles ont concerné tous les secteurs (13) de développement du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté CSCR (2007-2011) adopté par le gouvernement malien en 2007.

Ces vérifications ont mis en lumière plus de 383 milliards de FCFA de manque à gagner pour le Trésor Public et les entités vérifiées.

Une attention particulière a été accordée aux services fiscaux, qui ont connu 28 missions avec des déperditions financières d'environ 70% du manque à gagner total. Ces résultats ont été obtenus à travers la vérification des impôts et taxes dus soit sur des opérations d'importation, soit sur des opérations domestiques ainsi qu'à la suite d'examen de la gestion des ressources et des dépenses par les services du Trésor Public.

Dans les rapports du BVG Mali, le manque à gagner est tout montant qui aurait dû être dans les caisses de l'État si tout avait été fait dans le strict respect de la loi et des principes de la comptabilité publique. Les manques à gagner peuvent être dus à la fraude mais aussi à des dysfonctionnements administratifs. Ceux-ci peuvent aller de l'inexistence de Manuel de Procédures ou de procédure d'archivage à la non-tenue de la Comptabilité-matières, au cumul de fonctions incompatibles ou la faiblesse des procédures de recouvrement.

Les dossiers relatifs aux cas de fraude sont transmis aux autorités judiciaires.

Vérifications de performance

Entre 2006 et 2010, le Bureau a réalisé 45 missions de vérification de performance, dont 20 dans les domaines « Éducation, santé, solidarité et promotion de la femme ».

Le Bureau a aussi effectué 12 missions dans les domaines « Développement rural, Sécurité alimentaire et Environnement ». D'autres missions ont couvert les domaines de

la recherche scientifique, de l'emploi, de la formation professionnelle et de la promotion du secteur privé, de l'énergie, de la décentralisation et l'appui aux collectivités territoriales, de l'audiovisuel et des nouvelles technologies de l'information et de la communication, de la Dette publique, des élections de l'état civil et de la justice.

De façon générale, les missions de vérification ont permis de constater que dans les structures publiques, les pré-requis nécessaires à la gestion de la performance ne sont pas en place ou sont mal utilisées.

Vérifications sur saisines reçues

Au cours de son mandat, le Vérificateur Général a reçu 247 « saisines » ou demandes de vérifications de structures publiques de la part d'individus, d'associations ou de groupes d'individus. Ces saisines relevaient, entre autres, des cas de « mauvaise gestion », d'utilisation abusive ou frauduleuse des biens et fonds publics, de problèmes fonciers et d'« abus de pouvoir » des directions des services administratifs. Elles portaient aussi sur le processus de passation des marchés publics et les résultats qui en sont issus, et sur les « dysfonctionnements administratifs ». Le Vérificateur Général s'efforce de donner une suite écrite à toutes les saisines qu'il reçoit y compris celles, nombreuses, dont l'objet n'entre pas dans son champ de compétence. A cet effet, il a mis en place une Cellule chargée du traitement des saisines.

Pendant le mandat du Vérificateur Général, son Bureau a réalisé 21 missions à la suite d'une saisine. En particulier, une vérification a été effectuée au sein du Trésor public sur saisine du Premier Ministre et la privatisation d'une entreprise publique majeure a été vérifiée sur saisine de l'Assemblée Nationale.

Suivis des recommandations

Le suivi, effectué environ trois ans après la vérification initiale, examine si les dysfonctionnements soulevés alors sont toujours d'actualité, puis met en œuvre des procédés de vérification pour, sur le fondement de nouveaux éléments probants, s'assurer que les lacunes constatées ont été corrigées ou non.

Le BVG a vérifié la mise en œuvre de recommandations formulées dans 32 vérifications antérieures. Ces suivis ont porté essentiellement sur les secteurs de la Santé, de l'Éducation, du développement rural et sur les services d'Assiettes et de recouvrements. Il en est ressorti un taux global de mise en œuvre supérieur à 60%. Ce résultat est un indice de l'amélioration du fonctionnement des entités vérifiées. .

Il est à noter que depuis 2008, le Gouvernement instruit aux entités vérifiées de faire elles-mêmes le point de la mise en œuvre des recommandations du Vérificateur Général. Ce suivi gouvernemental fait l'objet d'une publication. Cet effort du Gouvernement, même s'il ne reflète que le point de vue des entités vérifiées, constitue une avancée dans le suivi des recommandations.

Renforcement des capacités

Depuis sa création, et de concert avec ses partenaires, le BVG Mali a investi des efforts importants dans les domaines-clés de son mandat : la gestion de ses ressources humaines, l'expertise de son personnel de vérification, la mise sur pied d'un environnement informatique et la communication efficace de ses rapports.

Valorisation des ressources humaines

Afin de faire du BVG un pôle d'excellence dans les domaines de la vérification, le Vérificateur Général a mis l'accent sur les valeurs de professionnalisme, d'intégrité, d'humilité et de quête d'excellence.

Considérant le personnel comme la ressource la plus précieuse sans laquelle il ne peut atteindre aucun résultat appréciable et durable, le BVG a institué une politique salariale visant à attirer et à maintenir les meilleures compétences. Il a aussi initié une politique de renforcement des capacités et de valorisation des Ressources Humaines.

Chaque membre du personnel est évalué une ou plusieurs fois dans l'année. Une commission examine les résultats de ces évaluations et propose des avancements ou reclassements selon le niveau de performance.

C'est dans ce même ordre d'idée qu'est attribué tous les ans un prix d'excellence au meilleur employé de chaque catégorie sur la base de critères préalablement établis par une commission *ad hoc*. Ce prix est décerné au cours de la Journée du personnel, destinée à renforcer la cohésion sociale au sein du Bureau.

De 2006 à 2011, le BVG a organisé une soixantaine de formations générales ou spécialisées qui ont profité à près de mille participants. Cet effort place le Bureau parmi les structures au Mali qui investissent le plus par agent en matière de formation.

Ces formations ont porté notamment sur la vérification financière ou de performance, la rédaction des rapports, la gestion axée sur les résultats, les finances, l'informatique et le leadership.

Le BVG a contribué à l'instauration d'une filière DPACF (Diplôme Professionnel d'Audit Comptable et Financier) au sein de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Bamako. Cette action s'inscrit dans le cadre du Projet d'Appui aux Institutions d'Audit et de Contrôle des Finances Publiques, financé par la Banque Mondiale. Il projette, en 2011, de mettre en place un centre d'excellence en vérification qui aura pour vocation de renforcer non seulement la formation du personnel du BVG mais aussi celui de la sous-région à travers des activités dispensées en partenariat avec d'autres structures de contrôle nationales et sous-régionales.

Renforcement de l'Infrastructure et des services informatiques

Avec un investissement de plus de 600 millions de FCFA entre 2005 et 2010, le BVG a mis en place un système informatique moderne et adapté aux besoins des utilisateurs et un centre d'assistance et de maintenance.

Le Bureau possède aujourd'hui une infrastructure réseau complexe de type métropolitain qui relie Bamako aux antennes du BVG. Les antennes régionales sont connectées par le biais du Réseau Virtuel Privé (VPN). De plus, les collaborateurs du BVG restent connectés partout à travers le monde. Ainsi, tous les utilisateurs ont accès aux mêmes ressources, avec un temps d'accès plus ou moins long en fonction de la qualité de la connexion.

Le Centre d'Assistance Informatique appuie les missions de vérification : il extrait périodiquement des données de l'Administration au format électronique qui permettent d'alimenter périodiquement la Base de Données Externe du BVG ; il met à la disposition des équipes de vérification des données formatées par le Service Informatique ; il utilise des logiciels appropriés (IDEA, MS-Access, MS-Excel) pour lire, afficher, analyser, manipuler, échantillonner ou extraire des données des bases de données des entités vérifiées.

Amélioration de la communication

Le BVG a mis en place des instruments importants pour sa communication interne et sa communication externe.

Un rapport d'audit n'étant efficace que dans la mesure où il est bien compris par ses destinataires, une grande partie des efforts déployés en communication a consisté à améliorer l'intelligibilité des rapports annuels du Vérificateur Général. Les constatations et les recommandations ont été reformulées dans un style clair et simple dans les rapports annuels de 2007, 2008 et 2009. En 2010, cette approche s'est étendue à la

communication des rapports individuels (destinés aux entités vérifiées) pour lequel un modèle unique a été adopté.

Des représentants du Forum des ONG internationales (FONGIM) interviewés en 2010 ont attesté l'importance qu'ils attachent aux rapports du Vérificateur Général qu'ils ont qualifiés de seuls documents clairs, précis, crédibles et fiables dans l'Administration publique malienne. Cet organisme, reconnu comme lobbyiste influent à Bamako, effectue une analyse approfondie de ces rapports pour en communiquer l'essentiel à la population.

Outre la remise officielle du Rapport annuel au Président de la République, au Premier ministre et au Président de l'Assemblée Nationale, le BVG entretient des relations avec la Presse, les Partenaires Techniques et Financiers, la Société Civile et le public à travers le Bimensuel *La Lettre du Vérificateur*, les Régions du pays à travers les Antennes régionales. En plus de la diffusion de son rapport annuel sur son site internet, le BVG organise désormais systématiquement une conférence de presse lors de la publication de chaque rapport.

La publication des extraits du rapport annuel dans les différents journaux est maintenant ancrée dans les habitudes. Le rapport annuel est aussi commenté dans différentes langues nationales sur les chaînes de radio.

Le Bureau a créé au cours des années un véritable partenariat avec la presse et la radio. Cet effort a abouti au lancement du *Prix Cristal BVG* destiné à récompenser les meilleurs articles sur la vérification et la lutte contre la corruption en lien avec les rapports du Bureau. Ce prix sera mis en œuvre en 2011 et son financement est acquis auprès de certains partenaires financiers du Bureau.

Au fil des années, le BVG a aussi amélioré sa communication interne et contribué à renforcer sa cohésion et la diffusion de l'information par la mise en place d'un site intranet et l'utilisation d'un système de messagerie interne. Il a aussi multiplié les espaces de rencontres et d'échanges entre le personnel et le Vérificateur Général.

Partenariats

Partenariat national

Le BVG a inscrit dans ses priorités l'instauration et le maintien de cadres permanents de collaboration et de concertation avec l'ensemble des acteurs nationaux impliqués dans l'amélioration de la gouvernance publique.

Ainsi, il a mené des missions de vérification conjointe avec des Inspections ministérielles, notamment celles de la Santé et de l'Administration Territoriale.

Dès 2007, le BVG a organisé, conjointement avec le Ministère de la Justice, un atelier destiné à permettre aux Magistrats et aux structures de contrôle d'échanger sur le rôle de la Justice dans la réussite de la mission des structures de contrôle et sur la synergie entre la Justice et les structures de contrôle. A l'issue des travaux, un ensemble de résolutions ont été prises à l'effet d'améliorer le traitement judiciaire des faits révélés par les structures de contrôle.

En 2007, le BVG a agi comme agence d'exécution du Comité de Pilotage du Projet d'Appui aux Institutions d'Audit et Structures de Contrôle des Finances Publiques au Mali, financé par la Banque Mondiale à hauteur de 242 millions de FCFA. La réalisation des activités de ce Projet a fourni à l'ensemble des structures publiques et privées intervenant dans l'audit des comptes publics, dont la Section des Comptes de la Cour Suprême, la Commission Finances de l'Assemblée Nationale et l'Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agréés du Mali, de fructueuses occasions pour échanger en vue d'établir des normes communes pour l'accomplissement de leurs missions respectives. Ainsi, ont été élaborés deux guides d'audit des finances publiques, l'un à l'usage des structures de contrôle et l'autre à l'usage des auditeurs privés. Ces guides d'audit, ainsi que le code d'éthique et de déontologie, et le programme d'examen de la qualité ont été mis en vigueur par arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances en mai 2010. Au moins 200 professionnels de l'audit y ont été formés.

Par ailleurs, le BVG Mali a tenu des rencontres périodiques avec des acteurs de la société civile et du milieu universitaire.

Le BVG poursuit ses efforts pour intensifier les concertations nécessaires à l'accomplissement efficace de ses missions. Pour améliorer la dénonciation à la Justice des irrégularités qu'il constate, il a mis en place un cadre de concertation impliquant la Direction Générale du Contentieux de l'État et les parquets des pôles économiques et financiers. L'expérience est en voie de consolidation mais d'ores et déjà les résultats obtenus sont appréciables. En effet, le cadre de la saisine s'améliore progressivement en permettant aux parquets de disposer de meilleurs éléments d'appréciation pour mener leurs investigations sur les faits dénoncés.

Partenariat international

L'Afrique

Le BVG développe des relations de partage d'expérience avec des pays africains : Bénin, Cameroun, Niger, Burkina Faso, République Démocratique du Congo, Congo Brazzaville, Rwanda, Ethiopie, Guinée Conakry, Gabon.

Le Canada

Ses relations bilatérales les plus importantes sont celles avec le Canada. Sous l'égide de l'École de la Fonction Publique du Canada et du Bureau du Vérificateur Général du Canada, le projet issu de l'accord signé avec le Mali en 2008 appuie intensément le développement de la structure et des fonctions du BVG Mali à travers des conseils stratégiques et des activités de renforcement des capacités professionnelles et opérationnelles. C'est en grande partie grâce à ce partenariat que le Bureau dispose maintenant de manuels de vérification de performance, de vérification financière, de rédaction de rapport et de procédures administratives et financières. Il a aussi bénéficié de formations dans divers domaines ainsi que d'appuis au service informatique, à la gestion des Ressources Humaines et au service de la communication, en plus d'appuis techniques apportés par un conseiller du BVG Canada en poste au BVG Mali.

La France

Le BVG a également établi des relations avec certaines Administrations françaises pour des besoins ponctuels : formation en 2008 sur les infractions relatives aux marchés publics en 2008, voyages d'étude en 2007 sur l'audit de performance, puis en 2009 sur les relations des structures de contrôle avec les autorités judiciaires pour la dénonciation des infractions révélées par les contrôles.

D'autres partenariats bilatéraux sont en cours d'établissement avec la Chine, la Norvège et la Suède.

Participation à des Comités et Groupes de travail

Le BVG Mali est membre du Comité de pilotage du Réseau des Institutions Nationales de Lutte contre la Corruption d'Afrique de l'Ouest aux activités duquel il participe pleinement. Il participe aussi activement au mécanisme d'examen de la Convention des Nations Unies contre la Corruption. A ce titre, il est régulièrement invité aux différentes réunions des groupes de travail et des Conférences des Etats-parties. De plus, l'ONUSUD (Organisation des Nations Unies contre la Drogue et le Crime) offre de financer, au titre

du Programme National Intégré du Mali, un ensemble d'activités extraites du Plan opérationnel du BVG.

Enfin, le BVG entretient des relations avec le FDIC (Federal Deposit Insurance Corporation) dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux.

Défis et Perspectives

Difficultés rencontrées

Le BVG s'est heurté au cours de ses premières missions de vérification à l'hostilité de structures publiques contrôlées qui ont tenté d'organiser des blocages systématiques des missions. Des problèmes persistent toujours dans certains cas.

Ainsi, le BVG a de plus en plus de mal à obtenir des extraits des bases de données de la Direction Générale des Impôts, de la société (BIVAC) chargée de l'inspection des marchandises avant leur chargement pour le Mali et de la Direction Générale des Douanes. Ces réticences ont nui à la force opérationnelle du BVG pour certaines vérifications. Cette attitude, contraire à la loi, est en rupture avec les pratiques établies depuis des années.

En ce qui a trait au respect du « Principe du contradictoire » --un processus qui permet à chaque structure vérifiée d'exposer et de défendre son point de vue sur les constats des missions avant la rédaction définitive du rapport-- certaines structures envoient des pièces justificatives bien après l'émission du rapport définitif ou proposent de revenir sur la procédure contradictoire longtemps après la fin de la mission. Ces agissements sont de nature à retarder, voire empêcher la clôture de certaines missions.

En 2005, les travaux de vérification sur la collecte et le reversement de la TVA et des droits de douane ont souffert des obstructions organisées par des structures privées, les opérateurs économiques, sur instigation du Conseil National du Patronat Malien (CNPM). Malgré de multiples rencontres du Vérificateur Général avec le CNPM en vue de lui expliquer les missions du Bureau et dissiper ses appréhensions, un front a été érigé pour empêcher le Vérificateur Général de faire son travail.

Enfin, on ne peut passer sous silence les événements qui ont entaché la sérénité du Bureau du Vérificateur Général pendant l'année 2009 lorsque certains collaborateurs ont suscité une action pénale contre le Vérificateur Général pour des actes entrant dans le cadre de la gestion normale du Bureau.

Les vérifications de performance doivent demeurer l'apanage du BVG Mali

La réforme institutionnelle projetée sous l'égide du Comité d'Appui aux Réformes Institutionnelles prévoit d'inscrire le Vérificateur Général en tant qu'institution dans la Constitution. Il en résultera pour le Vérificateur Général pérennité, regain d'autorité et prestige. Cependant, cette institution par voie constitutionnelle ne suffit pas *ipso facto*. En effet, il est nécessaire que les missions du Vérificateur Général soient clairement démarquées de celles de la Cour des Comptes dont la création est à l'ordre du jour. En particulier, les vérifications de performance devraient demeurer l'apanage du Vérificateur Général. L'expérience, les connaissances et les outils développés par le BVG militent en faveur de cette option. Il s'agira alors d'ériger en attribution exclusive du Vérificateur Général l'évaluation des politiques publiques parallèlement aux vérifications de régularité et de sincérité des opérations financières.

La Protection juridique des Vérificateurs est essentielle

En matière de protection juridique, le renforcement de la confiance implique aussi qu'il soit assuré au VG les conditions de la sérénité dans l'exercice de ses fonctions. A ce titre, la loi n°03-030 du 25 août 2003 accorde aux Vérificateurs la protection contre les injures et l'immunité de poursuite en raison des constatations et conclusions émises dans leurs rapports de vérification.

Cependant, les péripéties ayant secoué le Bureau du Vérificateur Général en 2009 ont démontré que ces protections restent insuffisantes. Il faudrait donc renforcer le dispositif garantissant aux personnels de vérification la quiétude, en leur accordant un privilège de juridiction en matière civile et en matière pénale à l'image exacte de celui qui existe déjà au profit de certaines personnalités et de certains fonctionnaires publics.

L'autonomie en matière de gestion financière doit être maintenue et renforcée

En matière de gestion financière, l'autonomie reconnue au Vérificateur Général par la loi doit être maintenue et renforcée. Cette autonomie n'est pas antinomique de l'application rigoureuse du code des marchés publics et des règles des finances publiques. Elle assure au BVG plus de réactivité et de flexibilité dans son fonctionnement.

Elle est, en tous points, conforme à l'idée d'une autorité indépendante dotée d'un pouvoir d'action véritable. Au surplus, elle est globalement conforme aux principes fondamentaux de l'INTOSAI, organisation internationale dont le Mali est membre à part entière et dont le BVG Mali applique les normes dans toutes ses vérifications.

Conclusion

L'amélioration des finances publiques au Mali, au-delà la lutte contre la pauvreté, passe nécessairement par la qualité des missions de contrôle et d'inspection et leur impact sur les acteurs de la vie publique. Malgré les difficultés inhérentes à toute réforme, la création du Bureau du Vérificateur Général au Mali a apporté des changements notables au sein de l'Administration publique et au niveau des organes de contrôle.

Les travaux de vérification du BVG ont permis de mettre à jour des dysfonctionnements administratifs et d'importants manques à gagner. Sur une seule mission au Trésor, les recouvrements intervenus pendant les travaux atteignent le total du budget de fonctionnement du BVG pendant les sept ans écoulés. Mais la valeur ajoutée du Bureau du Vérificateur Général ne s'apprécie pas seulement à l'aune des recouvrements mais aussi dans la profondeur du changement intervenu et en devenir dans la gestion publique. Et à cet égard, les partenariats initiés par le BVG avec d'autres acteurs nationaux impliqués dans l'amélioration de la gouvernance publique étendent son influence au-delà de ses propres travaux de vérification.

L'objectif poursuivi en matière de contrôle n'est sûrement pas d'entreprendre une action répressive contre certains citoyens, mais plutôt de susciter auprès de chaque acteur de la vie publique et en particulier les gestionnaires des ressources publiques, un meilleur comportement vis-à-vis des biens de la communauté et un plus grand respect des valeurs morales qui sont partie intégrante de la culture malienne. Néanmoins, dans les cas avérés de malversations ou de mauvaise gestion, l'application de sanctions appropriées est une nécessité.

L'atteinte de cet objectif requiert le respect des normes reconnues et la collaboration entre les organes de contrôle. Il est également important que soit effectif le soutien des organisations de la société civile et des médias en vue de la réduction des actes de mauvaise gestion et de délinquance financière.

Le travail accompli depuis la création du Bureau en 2003 est colossal. Le BVG Mali dispose actuellement des meilleures compétences au Mali en matière de vérification de performance. Aujourd'hui, la reconnaissance des produits du BVG et le professionnalisme de son personnel sont un objet de fierté.

La création du Bureau du Vérificateur Général au Mali il y a 7 ans a créé un précédent: pour la première fois au pays il était permis à une structure de contrôle de travailler en toute indépendance dans le choix et la conduite de ses missions de vérifications, sans

aucune immixtion ni dans le déroulement des travaux ni dans la communication des résultats. Cette indépendance doit être maintenue.